

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° le 20 décembre 1946. le 20 décembre 1946.Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
20 décembre 1946Numéro JO
n° 12 du 31/12/1946Date du numéro
31 décembre 1946

VISAS

Le Conseil représentatif de la Côte française des Somalis. Délibérant conformément aux dispositions de l'article 42 du décret du 9 novembre 1945, a adopté au cours de sa séance du 2 décembre 1946 les délibérations dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. unique.— Est approuvé le projet d'ouverture de crédits supplémentaires au budget local de l'exercice 1945 de la somme de trois millions cinq cent soixante-seize mille francs (3.576.000 francs) aux chapitres ci-après :

Chapitre 5,

Chapitre 9.

Chapitre 10.

Chapitre 12.

Chapitre 14. 400.000 » 956.000 » 1.710.000 » 250.000 » 260.000 » Délibéré et adopté en séance du 2 décembre 1946. Le Président. Ali COUBECHÉ. Le Secrétaire, Illisible Vu pour être annexé à l'arrêté en date de ce jour.

Pour le Gouverneur en mission : L'Administrateur des colonies, inspecteur des affaires administratives, CHAMBOREDON.